

C.C.A.S

BUDGET PRIMITIF 2018 – NOTE DE PRESENTATION

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les communes, (et non pas seulement dans les communes de plus de 3500 habitants), et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget de l'exercice 2017 et au compte administratif de l'exercice 2016.

Cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la collectivité si celle-ci en est pourvue.

Le budget primitif 2018 du C.C.A.S est équilibré en dépenses et en recettes à 4.410,94 euros en dépenses et en recettes (contre 4.069,62 e euros en 2017) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à 4.410,94 euros

Charges à caractère général

Ce chapitre intègre les dépenses de fonctionnement courantes du C.C.A.S pour un montant total de 3.763,94 € (contre 3.643,62 € au B P 2017) . La hausse résulte pour l'essentiel de la ligne 60623 reprenant les dépenses relatives aux colis de Noël et cadeaux d'anniversaires dont les destinataires sont chaque année plus nombreux.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement reporté

Une somme de 1.590,94 € représentant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 est portée en crédit de la ligne 002.

Recettes de gestion .

Le montant cumulé du chapitre 75 comprenant les revenus des immeubles et le produit de vente des repas du C.C.A.S est évalué à 2.220 euros (2.195,00 € en 2017).

Compte tenu du report de l'excédent de fonctionnement du dernier exercice, le C.C.A.S envisage de limiter sa demande de subvention communale à 400,00 €.

Par ailleurs, des produits exceptionnels (dons) sont attendus pour un montant de 200,00 € .

CONCLUSION :

La situation est saine. Les projets à mener en 2018, savoir le repas annuel et les cadeaux et colis aux anciens, seront assurés sans difficultés.